Code du Sport

Art L100-1

La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les **personnes handicapées**, sont **d'intérêt général**.

Art L100-3

Adaptation de l'organisation des activités en **fonction des personnes en situation de handicap.**

Formation des cadres et tutelle des fédérations

Art L111-1

L'État assure ou contrôle

- l'organisation des **formations des cadres spécialisés** dans l'encadrement des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap.

- le **respect des lois** et règlements par les fédérations sportives.

Disposition générales
Art L131-7

Mettre en place des règles de pratiques adaptées pour favoriser l'accès aux activités sportives sous toutes leurs formes **sans mettre en danger la sécurité des participants.**

FFESSM – Commission Technique Nationale -Manuel de formation technique

Art. A. 322-77. - Le plongeur justifie, auprès du directeur de plongée, des aptitudes mentionnées aux annexes III-14a, III-17a ou III-18a, notamment par la présentation d'un brevet ou diplôme et, le cas échéant, d'un carnet de plongée permettant d'évaluer son expérience.

En l'absence de cette justification, le directeur de plongée organise l'évaluation des aptitudes de l'intéressé à l'issue d'une ou plusieurs plongées.

Le plongeur titulaire d'un brevet mentionné à l'annexe III-14b justifie des aptitudes correspondantes.

Au sens de la présente section, les aptitudes sont définies comme suit :

— les aptitudes à plonger encadré à l'air : PE ;

— les aptitudes à plonger en autonomie à l'air : PA ;

— les aptitudes à plonger en utilisant un mélange au nitrox : PN ;

— les aptitudes à plonger en utilisant un mélange au trimix ou à l'héliox : PTH.

Dans l'espace de 0 à 40 mètres, pour justifier des aptitudes PE-12 à PE-40 et des aptitudes à plonger au nitrox, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une assistance adaptée en encadrement ou en matériel pour évoluer en palanquée encadrée.

Brevets et qualifications	Code du Sport m.e.p. CTN	30/06/2012	Page 2/17

Le plongée continue...